

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAURIE, Maire et Conseillère Départementale.

Date de convocation : 17 mai 2018

Etaient présents : Line LALAURIE, maire, Gérald BENEZET, Claude FAVRE, Jean-Claude VIGNEAU, Maryse PAÏOTI, Guylène LIA Adjoints au Maire et Josianne ESCODO, Serge TOMIET, Jean-Marie PREVOT, Nathalie TARTAS, Chantal CZWOJDRAK, Magali DELMOULY, Daniel MARROT, Christophe PLANTY, Anne-Marie FELTRIN, conseillers Municipaux.

Absents : Axel MORIZET, Alain BOUCHAREL, Sophie BERGER, Maud DURNEY,

Procuration : Mme FELTRIN à Mr PLANTY après son départ à 19h30

-=-=-=-

Plan communal d'entretien : rapport de FREDON/FDGDON Aquitaine

Madame le Maire informe les élus d'une étude lancée au titre du programme « zéro phyto » par la FREDON/FDGDON Aquitaine afin de réaliser un état des lieux des pratiques de la commune en matière d'entretien des espaces verts et de la voirie. Elle donne la parole à Mr DE LUCCA, venu présenter le rapport d'étude.

Depuis 2011, la réglementation a interdit l'utilisation de produits phyto sanitaires près des lieux sensibles comme les écoles ; depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes ne peuvent plus utiliser ce type de produits sur la totalité de leurs surfaces (exception faite des cimetières sur lesquels une tolérance est appliquée).

Au terme de l'enquête, on peut noter que sur les 17 hectares entretenus par la commune,

- ⇒ 76% représentent les ZNT (zones non traitées) qui correspondent à des lieux tels que les voiries et espaces verts
- ⇒ 24 % de surfaces à risques élevés (traitées) comme les cimetières
- ⇒ Pas de surfaces à risques réduits sur Castelmoron sur Lot

Plusieurs critères ont été définis : la perméabilité, l'état des surfaces, le mode de gestion (méthodes d'entretien)

L'imperméabilité des surfaces classe les surfaces en 3 catégories :

- 18 % Imperméable : bitume, béton, calcaire tassé, etc
- 8 % Perméable : terre, sable, gravillons
- 74 % Enherbée : pelouse, prairie, terrains de sports, etc

L'état de dégradation des surfaces se définit sur 3 niveaux

- Bon état
- Etat moyen
- Etat dégradé

On constate que la commune de Castelmoron bénéficie d'un bon état sur une grande majorité de ses voiries. Les préconisations et recommandations tiennent compte de l'aspect général des sites, à savoir :

- Aspect soigné (niveau d'entretien élevé)
- Espace de transition (ex : ruelles entretenues moins fréquemment avec présence de végétations)
- Espaces naturels (chemins, etc)

Une gestion différenciée tenant compte de ces critères permettra d'adapter l'entretien.

Au titre des méthodes préventives, il est conseillé de communiquer largement afin de sensibiliser la population à cette nouvelle gestion des espaces publics, puis d'aménager pour anticiper la gestion (ex : végétaliser les trottoirs, béton sous les bancs, ...) et enfin de prévenir par des actions (ex : paillage, végétalisation spécifique, réduction des besoins en eau). Des conseils sur les outillages à privilégier (tels que réciprocatteur) sont mentionnés dans le rapport que Mr DE LUCCA a déposé en mairie et dont il invite les élus à la lecture. Quelques élus s'interrogent sur les mesures à prendre en matière de traitement biologique, le rythme des tontes, etc. Mme le Maire précise que ce document est une base de travail. Elle ajoute que l'étude a été réalisée sur les pratiques de 2016, avant l'arrêt définitif des traitements phytosanitaires. Ce qui explique les 11 % de zones traitées figurant dans le diagnostic.

Echange de terrain entre la commune et Mr et Mme DOMMERGUES

Madame le Maire rappelle au conseil la demande d'échange de terrain présentée par les riverains du chemin des laveuses. Un géomètre a défini le projet dans un document de délimitation provisoire qui servira à l'enquête publique qui doit être lancée. Elle propose de confier la mission de commissaire enquêteur à Mr Michel PERAT, Maire de Clairac, qui pourrait établir 2 permanences en mairie afin de recevoir les observations des administrés,

- Vendredi 1^{er} juin 2018 de 14 h à 16 h
- Vendredi 8 juin 2018 de 9 h à 12 h

Le Conseil valide le lancement de l'enquête publique à l'unanimité.

Enquête publique pour l'exploitation de la carrière par la SARL MAZOYER GRANULATS

Une enquête publique est en cours pour renouveler l'autorisation d'exploiter la carrière à la SARL Mazoyer du Temple sur Lot. Le dossier est consultable en mairie. Le Conseil municipal émet un avis favorable à ce dossier.

(délibération)

Le Conseil Municipal,

-Vu la demande présentée par la SARL MAZOYER GRANULATS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de graves alluvionnaires sur le territoire de la commune du Temple sur Lot.

- Considérant que ce projet est soumis à autorisation au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement et qu'une enquête publique se déroule depuis le 2 mai 2018 jusqu'au 4 juin 2018

Après avoir examiné le dossier et en avoir délibéré,

⇒ Émet un avis favorable sur le projet présenté par la SARL MAZOYER GRANULATS

Programmation de la saison estivale

Mme le Maire annonce les manifestations à venir :

- ⇒ « colloque » sur le pruneau samedi 16 juin
- ⇒ Fête de la musique 20 juin
- ⇒ Soirée moules-frites 23 juin
- ⇒ Théâtre avec la Cie de Roger Louret 29 juin
- ⇒ Fête locale 7 et 8 juillet (avec Big Jump, feu d'artifice, bal)
- ⇒ Folkloriades du 20 au 22 juillet
- ⇒ Bodéga sur 2 jours 3 et 4 août
- ⇒ Concert 15 août
- ⇒ Peintres dans la rue en septembre

Mr FAVRE rappelle la commémoration de l'appel du Général DE GAULLE le 18 juin avec les collégiens.

Travaux en cours

Lotissement : le permis de construire est en cours ; Mme le Maire l'attend pour la fin de la semaine ; l'appel d'offres est lancé, 15 entreprises ont déjà consulté le dossier.

Aménagement du centre-bourg : une consultation est également lancée pour une étude prospective

City park : consultation lancée ; les entreprises ayant déjà fait des devis seront informées

Attribution des subventions communales

(délibération)

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'un crédit global de 80 000 € a été inscrit à l'article 6574 « subventions aux organismes », et 60 000 € à l'article 65548 « autres contributions » du Budget Primitif 2018.

Elle précise qu'il convient de fixer, dans la limite de cette enveloppe, le montant à attribuer à chaque association ou organismes.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

Décide d'allouer aux Associations ou organismes de regroupement ci-dessous une subvention ou une participation dont le montant maximum ne pourra excéder les sommes suivantes :

| Association castelmoronaises | Proposition montants 2018 |
|------------------------------|---------------------------|
| ADMR | 4 000 |
| Amicale des Anciens Marins | 200 |
| Amicale des donneurs de sang | 200 |
| Amicale des Sapeurs Pompiers | 500 |
| ANACR | 500 |
| Anciens Combattants Verteuil | 160 |
| Anciens Combattants Tonneins | 100 |
| Art et Forme | 100 |
| Asso les éclaireurs | 300 except voyage Togo |
| Asso les Mouettes Collège | 100+ 450 voyage |
| Asso Culture pour tous | 200 |
| Asso° des Parents d'Elèves | 150 |

| | |
|---|--------------------------------|
| Castel Entraïdes | 2 000 |
| Castel Piétonics | 300 |
| Club Casteljoie | 300 |
| Club de Basket | 1 500 |
| Club de Football | 6 000 |
| Club de Gymnastique | 100 |
| Club de Judo | 2 000 |
| Club Photo | 100 |
| Club de Rugby | 6 000+1000 moules frites |
| Club de Tennis | 1 000 |
| Comité Personnel Communal | 1 500 |
| Coopérative école primaire | 800+300 mange-livre |
| École de Basket | 2 000 |
| Ecole de football | 2 000 |
| Ecole de tennis | 300 |
| École de Rugby | 2 000+1500 exceptionnel cadets |
| Fées autour de la table | 100 |
| Ass sauvegarde matériel pompier | 150 |
| Musiques en Vallée du Lot | 10 000 |
| Mutuelle sapeurs pompiers | 2 x 1500 max (2017+2018) |
| Rythmes et Danses | 100 |
| Société de Chasse | 500 |
| Tir à l'arc | 100 |
| Société de Pêche | 200 |
| Association extérieures | |
| Asso paralysés de France | 100 |
| Alliance 47 | 50 |
| Aux pensées des cheveux gris | 100 + 200 except |
| Secours populaire Agen | 200 |
| Les restaurants du cœur Ste Livrade | 200 |
| Prévention routière | 100 |
| Institut Bergonié | 100 |
| Asso des maires ruraux | 115 |
| Secours catholique Agen | 200 |
| Subventions dont le montant dépend du nombre d'habitants | |
| Amicale des maires | 425 |
| total | 53 300 |

| Autres contributions | Montants 2018 |
|---|-----------------|
| Chenil départemental | 2332.80 |
| Syndicat assainissement Tolzac | Versé par la CC |
| CAUE | 250 |
| SDEE | 380.16 |
| Syndicat assainissement des terres | néant |
| Fondation du Patrimoine | 120 |

Modification du tableau des effectifs

A ce jour, seuls 3 agents techniques sont en activité, le 4^{ème} agent est en disponibilité pour convenances personnelles depuis bientôt 4 ans. Mme le Maire propose de créer un emploi d'adjoint technique supplémentaire pour pallier les sous effectifs. Une offre d'emploi est lancée depuis plus d'un mois, il convient d'actualiser le tableau des effectifs afin de pourvoir ce poste.

(délibération)

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions internes. En cas de suppression d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Mme le Maire informe les élus de la nécessité de **recruter un agent technique** afin de palier l'accroissement de travail dû à la saison printanière (augmentation de la fréquence d'entretien des espaces verts, préparation de la saison touristique, etc.) ; elle précise que ce poste, dans un premier temps sera envisagé dans le cadre d'un contrat à durée déterminée.

Elle ajoute qu'en raison des **avancements de grade des agents titulaires**, il convient de créer les emplois correspondants, à savoir, **un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, une ATSEM principale de 1^{ère} classe, un assistant de conservation principal de 1^{ère} classe et un adjoint technique principal de 2^{ème} classe**

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 19 février 2018

Le Maire, propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :
entretien des bâtiments communaux et des espaces verts, maintenance sur les véhicules et le matériel
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

- la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} juin 2018

CONTRACTUELS

| Sans Filière | Catégories | Effectifs budgétaires | Effectifs pourvus | Dont temps non complet |
|---------------------------|------------|-----------------------|-------------------|------------------------|
| Surveillantes interclasse | C | 3 | 3 | 3 |
| TOTAL | | 3 | 3 | 3 |

TITULAIRES/CONTRACTUELS

| Filière - Grade | Catégories | Effectifs budgétaires | Effectifs pourvus | Dont temps non complet |
|--|------------|-----------------------|-------------------|------------------------|
| FILIERE ADMINISTRATIVE | | | | |
| Attaché | A | 1 | 1 | |
| Adjoint administratif principal de 1 ^o classe | C | 1 | 0 | |
| Adjoint administratif principal de 2 ^o classe | C | 1 | 1 | |
| Adjoint administratif | C | | | |
| Adjoint administratif | C | 1 | 1 | 1 (14/35) |
| TOTAL | | 4 | 3 | 1 |

| Filière - Grade | Catégories | Effectifs budgétaires | Effectifs pourvus | Dont temps non complet |
|--|------------|-----------------------|-------------------|------------------------|
| FILIERE TECHNIQUE | | | | |
| Adjoint technique principal de 1 ^o classe | C | | | |
| Adjoint technique principal de 2 ^o classe | C | 2 | 2 | |
| Adjoint technique | C | 3 | 2 | |
| Adjoint technique | C | 2 | 2 | 1 (20/35) |
| TOTAL | | | | |

| Filière - Grade | Catégories | Effectifs budgétaires | Effectifs pourvus | Dont temps non complet |
|--|------------|-----------------------|-------------------|------------------------|
| FILIERE MEDICO SOCIALE | | | | |
| ATSEM principal de 1 ^o classe | C | 2 | 2 | 2 |
| ATSEM principal de 2 ^o classe | C | 1 | 1 | 1 |
| TOTAL | | 3 | 3 | 3 |

| Filière - Grade | Catégories | Effectifs budgétaires | Effectifs pourvus | Dont temps non complet |
|---|------------|-----------------------|-------------------|------------------------|
| FILIERE CULTURELLE | | | | |
| Assistant de conservation principale de 1 ^o classe | B | 1 | 0 | |
| Assistant de conservation principale de 2 ^o classe | B | 1 | 1 | |
| TOTAL | | 2 | 1 | |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} juin 2018
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Castelmoron sur Lot, chapitre 012, article 6411

Questions diverses

Mme le Maire annonce avec tristesse le décès de Mr Laurent DUPUY, architecte de la commune. Les obsèques auront lieu ce vendredi 25 mai au Temple sur Lot.

Elle termine en rappelant le vide-grenier organisé par le club de judo le 3 juin prochain au cœur du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h07.